



Assemblée générale

Distr. générale
21 juin 2019
Français
Original : anglais

Soixante-quatorzième session
Point 101 b) de la liste préliminaire*
Examen et application du Document de clôture
de la douzième session extraordinaire
de l'Assemblée générale

Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Le présent rapport rend compte des activités menées par le Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique de juillet 2018 à juin 2019.

Durant cette période, le Centre a continué d'aider les États Membres, à leur demande, ainsi que les organisations intergouvernementales régionales et sous-régionales et les organisations de la société civile en Afrique à agir pour la paix, la sécurité, le désarmement, la maîtrise des armements et la non-prolifération des armes classiques et des armes de destruction massive. Le Centre a également renforcé ses activités d'information, de communication et de sensibilisation afin de promouvoir la paix et le désarmement.

Le Centre a également apporté son concours à l'application de la résolution [1540 \(2004\)](#) du Conseil de sécurité et de la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction. Le Centre a contribué au renforcement des capacités et a facilité le dialogue aux niveaux régional et sous-régional entre les États Membres sur les questions relatives aux armes chimiques et biologiques et aux matières fissiles destinées à la fabrication d'armes nucléaires ou d'autres dispositifs explosifs nucléaires.

Afin de lever les obstacles à la paix, à la sécurité et à la stabilité que continue de poser la prolifération des armes légères et de petit calibre illicites en Afrique, le Centre s'est particulièrement attaché à aider les États Membres à lutter contre les mouvements illicites de ces armes et à améliorer la sécurité physique et la gestion des stocks d'armes et de munitions.

* [A/74/50](#).



Plus de 800 personnes en provenance de 41 États Membres de la région, notamment des représentants des pouvoirs publics, des parlementaires, des membres de commissions nationales sur les armes légères et de petit calibre, des agents responsables de la défense et de la sécurité, des jeunes, des femmes et des dirigeants de la société civile ont participé à ces activités de renforcement des capacités. En outre, des membres du personnel de certaines missions de maintien de la paix des Nations Unies ont bénéficié de séances de renforcement des capacités adaptées à leurs besoins sur le désarmement, la maîtrise des armements et la lutte contre la violence au sein de la collectivité.

Par ailleurs, le Centre a continué d'apporter un appui fonctionnel sur les questions de désarmement aux États membres du Comité consultatif permanent des Nations Unies chargé des questions de sécurité en Afrique centrale, notamment lors de leurs réunions ministérielles et gouvernementales d'experts à N'Djamena et à Kinshasa, organisées par le Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale (BRENUAC).

Le Secrétaire général remercie sincèrement les États Membres et les institutions qui ont apporté des contributions financières et en nature aux activités du Centre, lui permettant ainsi de s'acquitter de son mandat. Il invite tous les États Membres et les autres parties prenantes à continuer d'apporter leurs contributions au fonctionnement du Centre, afin qu'il puisse renforcer ses activités et sauver davantage de vies, conformément à l'objectif de développement durable 16 consistant à promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques, justes et ouvertes à tous. Il remercie particulièrement le Gouvernement togolais de l'appui qu'il apporte depuis longtemps au Centre, en tant que pays hôte, et d'avoir mis à la disposition du Centre de nouveaux locaux à usage de bureaux pour l'aider dans la gestion de l'effectif croissant de son personnel et de l'extension de ses activités.

I. Introduction

1. Dans sa résolution [73/75](#), l'Assemblée générale a félicité le Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique pour le soutien constant qu'il apporte aux États Membres dans la mise en œuvre d'activités de désarmement, de maîtrise des armements et de non-prolifération, au moyen de séminaires et de conférences, d'activités de renforcement des capacités et de formation, de la transmission d'un savoir-faire dans le domaine des politiques et sur le plan technique, ainsi que d'activités d'information et de sensibilisation aux niveaux régional et national.

2. Dans la même résolution, l'Assemblée a prié le Secrétaire général de lui présenter, à sa soixante-quatorzième session, un rapport sur l'application de la résolution. Le présent rapport, qui fait suite à cette demande, reprend les principales activités menées par le Centre de juillet 2018 à juin 2019 et contient un état financier du fonds d'affectation spéciale pour le Centre en 2018.

II. Fonctionnement et mandat

3. Le Centre a été créé en 1986 à Lomé, en application de la résolution [40/151 G](#) de l'Assemblée générale. Il a pour mandat d'aider, par un appui fonctionnel, les États Membres d'Afrique qui en font la demande à mettre en œuvre leurs initiatives et autres démarches visant à appliquer des mesures de paix, de limitation des armements et de désarmement dans la région.

III. Principaux secteurs d'activité

4. Pendant la période considérée, le Centre a fourni aux États Membres africains un appui et une assistance technique aux fins de la promotion du désarmement, de la paix et de la sécurité sous forme de programmes de renforcement des capacités et de formation, de mesures concrètes, d'actions de sensibilisation, d'études et d'échange d'informations. Il a collaboré avec l'Union africaine et les organisations sous-régionales africaines, d'autres organisations intergouvernementales, les établissements universitaires et de recherche et les organisations de la société civile pour mettre en œuvre ses programmes, projets et autres activités. Il a continué de privilégier les activités visant à prévenir le trafic et la prolifération des armes légères et de petit calibre.

5. Le Centre a continué de sensibiliser les États Membres d'Afrique aux questions touchant aux armes de destruction massive, notamment en leur communiquant des informations, en leur prodiguant des conseils techniques et en les aidant dans l'application des instruments internationaux relatifs au désarmement et à la non-prolifération, tels que la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction et la résolution [1540 \(2004\)](#) du Conseil de sécurité sur la non-prolifération des armes de destruction massive et de leurs vecteurs entre acteurs non étatiques.

A. Paix et sécurité

6. Afin de promouvoir l'adoption de politiques et de pratiques efficaces en matière de désarmement, démobilisation et réintégration, le Centre a mis en place un programme de formation, conjointement avec le Département des opérations de paix,

sur la gestion des armes et des munitions à l'heure où évoluent les conditions de désarmement, démobilisation et réintégration. Des ateliers sur les méthodes et des formations pilotes ont été organisés à Lomé, à New York et à Ouidah (Bénin). Dans le cadre de ce projet de renforcement des capacités, le volet portant sur la formation pratique a été exécuté en collaboration avec le Centre international Kofi Annan de formation au maintien de la paix, à Accra, et le Centre de perfectionnement aux actions postconflituelles de déminage et de dépollution, à Ouidah.

7. Le Centre a étudié les possibilités de collaboration avec l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche, notamment en ce qui concerne la formation de forces de l'ordre de 24 États d'Afrique au maintien de l'ordre en période électorale, la formation des forces de police de plusieurs pays, le renforcement des capacités de certains établissements d'enseignement supérieur en matière de règlement des conflits, de paix et de sécurité et la prévention des conflits liés à la transhumance en Afrique de l'Ouest et en Afrique centrale. Le Centre a également collaboré avec d'autres entités des Nations Unies, dont le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), en matière de prévention de l'extrémisme violent.

B. Armes légères et de petit calibre

8. En 2014, le Conseil de l'Union européenne a adopté la décision 2014/912/PESC par laquelle il finançait un projet de 36 mois à l'appui des activités de sécurité physique et de gestion des stocks visant à réduire le risque de commerce illicite d'armes légères et de petit calibre et de leurs munitions dans la région du Sahel, dont l'exécution incombait au Bureau des affaires de désarmement, par l'intermédiaire du Centre. Lancé en juin 2015, le projet s'est achevé en décembre 2018. Il a permis d'aider six États de la région du Sahel¹ à prévenir le détournement et le trafic d'armes légères et de petit calibre détenues par les pays, ainsi que de leurs munitions, en améliorant la sécurité physique et la gestion des stocks de ces armes.

9. Les activités exécutées dans le cadre du projet ont notamment consisté en une formation portant sur les principes fondamentaux de la sécurité physique et les meilleures pratiques en matière de gestion des stocks, de sélection du personnel et de formation.

10. Le projet a contribué à l'amélioration de la sécurité physique et de la gestion des stocks des États bénéficiaires grâce à des activités déclinées comme suit : 449 parlementaires et décideurs de haut niveau ont participé à 16 ateliers où ils ont reçu une formation sur l'utilité et les normes de la sécurité physique et de la gestion des stocks; 323 agents responsables de la défense et de la sécurité, tous grades confondus, ont reçu une formation pratique de 18 séances sur la sécurité physique, la gestion des stocks et l'intendance des dépôts d'armes; 130 personnes chargées de la sécurité physique et de la gestion des stocks ont reçu une formation sur l'élaboration, à l'échelon national, de règles générales conformes au Recueil de modules concernant la maîtrise des armes légères et aux Directives techniques internationales sur les munitions; 17 dépôts d'armes ont été construits, 3 autres ont été remis en état et 6 dépôts mobiles ont été offerts; 5 870 armes légères et de petit calibre illicites ont été détruites ; 40 experts de la sécurité physique et de la gestion des stocks se sont réunis afin de réfléchir aux avantages que leurs domaines d'intervention pourraient tirer des nouvelles technologies; 35 experts de la sécurité physique et de la gestion des stocks ont évalué le projet et formulé des recommandations relatives à son suivi.

11. Un autre volet du projet a consisté à évaluer l'utilisation des nouvelles technologies pour la sécurisation des stocks d'armes et de munitions dans la région

¹ Burkina Faso, Mali, Mauritanie, Niger, Nigéria et Tchad.

du Sahel. En août 2018, à Ouagadougou, s'est tenu un atelier régional durant lequel des entreprises privées spécialisées dans les domaines de la sécurité physique et de la gestion des bases de données ont présenté de nouvelles technologies susceptibles d'être utilisées pour améliorer la gestion des stocks et sécuriser les sites de stockage des armes et des munitions.

12. En novembre 2018, à Dakar, le Centre a organisé une conférence régionale sur l'évaluation des activités du projet. La conférence avait pour buts de rendre compte des activités exécutées dans le cadre du projet sur la sécurité physique et la gestion des stocks dans la région du Sahel et d'élaborer des recommandations concernant les moyens de consolider les acquis. La conférence a donné l'occasion aux États et aux organisations régionales bénéficiaires, telles que l'Union africaine, la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et le Centre régional sur les armes légères et de petit calibre dans la région des Grands Lacs, la Corne de l'Afrique et les États limitrophes, d'étudier une stratégie commune de sécurité physique et de gestion des stocks et de rechercher une synergie d'actions au niveau régional.

13. Le Centre a également continué de prêter son concours aux États d'Afrique centrale en vue de l'application effective de la Convention de l'Afrique centrale pour le contrôle des armes légères et de petit calibre, de leurs munitions et de toutes pièces et composants pouvant servir à leur fabrication, réparation et assemblage (la Convention de Kinshasa). Il a mis en œuvre le projet visant à aider les États d'Afrique à atteindre leur objectif de faire taire les armes en Afrique d'ici à 2020 en renforçant les capacités en Afrique centrale, conjointement avec le BRENUAC et la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC).

14. Conscientes que ce projet fonctionnera mieux s'il repose sur un partenariat efficace entre toutes les parties prenantes concernées et conformément au programme de désarmement du Secrétaire général, les trois entités se sont réunies les 6 et 7 septembre 2018, dans les locaux du BRENUAC et de la CEEAC respectivement, pour jeter les bases de leur collaboration. Elles sont convenues des modalités de mise en œuvre conjointe du projet, y compris la désignation de points focaux, et ont décidé de continuer à sensibiliser les organes exécutifs et législatifs des États de l'Afrique centrale afin d'encourager ces derniers à adhérer à la Convention de Kinshasa et à l'appliquer. En octobre 2018, le Centre s'est concerté avec des représentants de la République démocratique du Congo et de la Guinée équatoriale en vue de faciliter la ratification et l'application de la Convention par ces États.

15. Le 7 décembre 2018, à N'Djamena, en marge de la quarante-septième réunion du Comité consultatif permanent des Nations Unies chargé des questions de sécurité en Afrique centrale, le Centre, le BRENUAC et la CEEAC ont officiellement lancé le projet. Un mémorandum d'accord entre les trois entités a été signé à cette occasion, en présence d'un représentant de l'Union africaine qui a confirmé le soutien politique de l'organisation au projet.

16. Du 24 au 26 avril 2019, le Centre a animé à Yaoundé, à l'intention de 40 parties prenantes, un atelier sous-régional sur la mise en œuvre de la Convention de Kinshasa. L'atelier avait pour but de faire le point sur l'application de la Convention et de formuler des recommandations visant à favoriser sa mise en œuvre.

17. Du 27 au 29 novembre 2018, le Centre a apporté un appui technique à un atelier de renforcement des capacités organisé par l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA) à l'intention des commissions nationales sur les armes légères et de petit calibre de ses huit États membres. Cet atelier avait pour but d'encourager la coopération et d'élaborer une feuille de route pour la lutte contre la prolifération illicite des armes légères et de petit calibre. Les participants ont débattu de l'efficacité

des commissions nationales et de la mise en place d'une plate-forme d'échange d'informations qui permettrait de résoudre les problèmes de sécurité des frontières. Des séances de formation ont également été organisées sur l'identification des armes et l'application du Recueil de modules concernant la maîtrise des armes légères et des Directives techniques internationales sur les munitions.

18. En collaboration avec le Secrétariat du Traité sur le commerce des armes, le Centre a aidé le Gouvernement malgache à organiser un atelier national sur la mise en œuvre dudit Traité, qui s'est tenu du 20 au 23 novembre 2018 à Antananarivo. Environ 70 représentants des pouvoirs publics, d'organisations de la société civile et du secteur privé ont participé à cet atelier. Le Centre a présenté un exposé sur l'historique du Traité, son contenu et le nombre des États qui l'ont ratifié et a examiné les questions de synergie et de complémentarité du Traité avec d'autres instruments internationaux et régionaux.

19. En marge de cet atelier, le Centre s'est entretenu avec les autorités civiles et militaires de Madagascar sur les modalités de mise en œuvre d'un projet financé par le Gouvernement japonais, et destiné à favoriser le marquage et le traçage des armes légères et de petit calibre et des munitions, en vue d'améliorer la sécurité physique et la gestion des stocks d'armes et de munitions dans le pays.

20. Dans le cadre de ce projet, le Centre a tenu, du 6 au 18 mai 2019 à Vontovorona (Madagascar), un atelier qui a réuni 100 participants représentant notamment l'armée, la police, la gendarmerie, la douane, les services des eaux et forêts et l'administration pénitentiaire. L'objectif principal de cet atelier était de contribuer au renforcement de la sécurité physique, de la maîtrise et de la gestion des armements et des munitions afin de lutter efficacement contre la prolifération et le trafic des armes légères et de petit calibre, de réduire la violence armée et de rétablir la confiance entre les forces de défense et de sécurité et la population. Les principaux partenaires d'exécution du projet, notamment le Centre régional sur les armes légères et de petit calibre dans la région des Grands Lacs, la Corne de l'Afrique et les États limitrophes et la Commission nationale togolaise de Lutte contre la prolifération et le trafic illicite des armes légères et de petit calibre, ont également participé à cet atelier qui a favorisé la coopération Sud-Sud. En outre, deux dispositifs de marquage des armes de la marque Couth (modèle MC 2000), ont été remis aux autorités malgaches lors de cet atelier. Le PNUD, qui gère un projet de renforcement des capacités dans le même domaine, était également invité à cet atelier.

C. Armes de destruction massive

21. Le Centre a aidé les États Membres de la région à mettre en œuvre la résolution [1540 \(2004\)](#) du Conseil de sécurité sur la non-prolifération des armes de destruction massive et de leurs vecteurs entre acteurs non étatiques. Le Centre a participé à deux ateliers de formation sur la résolution [1540 \(2004\)](#), qui se sont tenus à Addis-Abeba du 14 au 16 août 2018 et du 26 au 28 mars 2019. Au cours de ces ateliers, le Centre a communiqué aux participants des informations sur ses compétences spécialisées et sur le type d'assistance que fournit le Bureau des affaires de désarmement en vue de promouvoir l'application de la résolution

22. Dans le cadre de l'application de la résolution [1540 \(2004\)](#) au Togo, le Centre, en collaboration avec le Gouvernement togolais, l'Organisation mondiale des douanes et le Groupe d'experts du Comité créé par la résolution [1540 \(2004\)](#), a tenu à Lomé, du 23 au 25 janvier 2019, un atelier de renforcement des capacités à l'intention des parties prenantes nationales concernées par le commerce stratégique et la gestion des produits sensibles. L'atelier a réuni 25 participants de différents services techniques du Togo.

23. En collaboration avec le Groupe d'experts, le Centre a également animé au Mali, du 17 au 19 octobre 2018, un atelier sur la rédaction de rapports nationaux à l'appui de l'application de la résolution.

24. Du 10 au 15 février 2019, le Centre a participé, à Accra, à un cours intensif sur la non-prolifération nucléaire et la sécurité, organisé à l'intention des femmes évoluant dans les domaines de la science, de la technologie, de l'ingénierie et des mathématiques. Ont pris part à l'organisation de ce cours l'African Center for Science and International Security et le James Martin Center for Nonproliferation Studies du Middlebury Institute of International Studies de Monterey. Le Centre y a présenté un exposé sur les mécanismes de désarmement.

25. Deux ateliers régionaux sur un éventuel traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires se sont tenus les 5 et 6 février 2019 en Guinée équatoriale et les 22 et 23 mai 2019 en Afrique du Sud. Ces deux manifestations ont été financées par l'Union européenne et organisées par le Centre en coopération avec le Service de Genève du Bureau des affaires de désarmement et les gouvernements des deux pays hôtes. Des représentants de 22 États africains, de la CEDEAO et de la Commission africaine de l'énergie nucléaire ont participé à ces manifestations.

26. Les deux ateliers avaient pour but d'éclairer et de faciliter les discussions entre les États d'Afrique australe, d'Afrique centrale, d'Afrique de l'Est et d'Afrique de l'Ouest concernant la négociation et la mise en œuvre d'un tel traité. Ils ont permis aux participants de s'informer des volets techniques et politiques pertinents, de procéder à des échanges de vues et d'examiner les défis liés à ce traité.

27. Le Centre a apporté son concours à un séminaire sur le Code de conduite international contre la prolifération des missiles balistiques et la menace des missiles, qui s'est tenu le 4 février 2019, à Lomé, à l'initiative de la Fondation pour la recherche stratégique. Le Centre a présenté un exposé et informé les participants de l'assistance qu'il peut apporter aux États de la région dans les domaines de la maîtrise des armements, du désarmement et de la sécurité.

28. Les 29 et 30 mai 2019, le Centre a organisé, dans ses locaux, un exercice de simulation à l'intention des États francophones d'Afrique de l'Ouest parties à la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction. Financée par le Ministère français de l'Europe et des affaires étrangères, cette activité a été organisée en coopération avec l'Unité d'appui à l'application de la Convention sur les armes biologiques et la Fondation pour la recherche stratégique. Elle a réuni des représentants de neuf États parties à la Convention, ainsi que des experts de l'ONU et des milieux universitaires, le but de la rencontre consistant à étudier les modalités de mise en œuvre de l'assistance entre États parties, au sens de l'article VII de la Convention.

D. Information et sensibilisation

29. Le Centre a contribué à la préparation et à l'organisation d'ateliers de renforcement des capacités sur le thème « jeunesse, paix et sécurité dans le contexte du Programme de développement durable à l'horizon 2030 », financés par le Département des affaires économiques et sociales. Six ateliers de renforcement des capacités ont eu lieu au Burkina Faso (Bobo Dioulasso et Dori), en Côte d'Ivoire (Abidjan et Yamoussoukro) et au Togo (Kpalimé et Sokodé). À chacun de ces ateliers, 25 organisations de jeunes étaient représentées, y compris des groupes confessionnels, des partis politiques et des conseils nationaux de jeunesse. Les participants ont

débat du rôle crucial des jeunes dans la pérennisation de la paix et des divers moyens par lesquels la jeunesse pourrait éviter la violence, notamment la violence d'inspiration politique ou religieuse, et contribuer de façon constructive aux processus de consolidation de la paix. Au cours de ces ateliers, le Centre a organisé des séances de formation et animé des débats interactifs sur des thèmes liés au désarmement, à l'éducation pour la paix et à la prévention de la prolifération des armes légères et de petit calibre. Les participants ont également pris connaissance de la résolution [2250 \(2015\)](#) du Conseil de sécurité sur la jeunesse, la paix et la sécurité et de sa corrélation avec les objectifs de développement durable, tel qu'énoncé dans l'Agenda 2063 de l'Union africaine et le programme de désarmement du Secrétaire général.

30. À l'occasion de la Journée internationale de la paix, le 21 septembre 2018, conformément à son mandat qui consiste à promouvoir et à soutenir les initiatives de paix, le Centre a publié un message vidéo sur la paix, dans lequel des personnes de tous les groupes d'âge s'expriment dans plusieurs langues africaines, notamment en dioula, en fon-gbe, en gourma, en guin mina, en haoussa, en ikposso, en kabiyè, en mamprusi, en nawdm et en swahili, ainsi qu'en chinois, en anglais, en français, en allemand et en espagnol. Le Centre a également élaboré un programme de sensibilisation en français, qui a été diffusé sur les radios internationales émettant à destination de l'Afrique.

31. À la demande de l'École nationale d'administration du Togo, le Centre a accueilli dans ses locaux des étudiants qui y ont écouté un exposé sur les questions de désarmement et sur le mandat du Centre et ont eu des échanges avec des membres du personnel. Ces activités ont été menées en application des recommandations figurant dans le rapport que le Secrétaire général a consacré à l'étude de l'Organisation des Nations Unies sur l'éducation en matière de désarmement et de non-prolifération ([A/57/124](#)).

32. Par ailleurs, à la demande de Youth Awake, une organisation non gouvernementale, le Centre a contribué au renforcement des capacités de 20 participants lors d'un séminaire sur la formation et l'intégration des jeunes intitulé « La jeunesse africaine : moteur de la paix et du développement durable », qui s'est tenu du 15 au 19 mai 2019 à Kara (Togo). Ce séminaire avait pour but de permettre un échange de vues avec les participants, venus des cinq régions du Togo, sur des thèmes comme la paix, la gestion des conflits, la sécurité sociale pour une cohésion nationale durable et l'entrepreneuriat.

33. Du 17 au 20 septembre 2018, le Centre a présenté une vue générale de ses activités lors d'une manifestation organisée par le PNUD, à l'occasion de laquelle 100 agents, appartenant principalement à la police et à la gendarmerie du Togo, ont participé à une session de formation des formateurs des forces de sécurité préposées aux élections.

34. Le Centre a participé, en y apportant un appui fonctionnel, aux quarante-septième et quarante-huitième réunions ministérielles du Comité consultatif permanent des Nations Unies chargé des questions de sécurité en Afrique centrale, organisées par le BRENUAC et tenues du 3 au 7 décembre 2018 à N'Djamena et du 6 au 10 mai 2019 à Kinshasa.

35. Le Centre a créé une base de données sur le respect par les États africains des différents instruments internationaux et régionaux. Cette base de données constitue une source d'information pour les institutions publiques, les milieux universitaires, les étudiants et les autres parties prenantes concernées.

36. La lettre d'information électronique du Centre, « UNREC Focus », a été distribuée à plus de 8 000 abonnés dans le monde. Elle donne des informations sur les

questions de désarmement, de non-prolifération et de maîtrise des armements concernant la région et sur les initiatives et activités du Centre. En outre, les versions anglaise et française du site Web du Centre sont régulièrement mises à jour pour rendre compte des activités et des projets les plus récents. Entre juillet 2018 et juin 2019, le site a enregistré plus de 95 000 visites. En outre, le Centre a continué de se servir de médias sociaux pour diffuser les informations et actualités le concernant et tenir les internautes au courant de l'évolution de la situation en matière de désarmement et de non-prolifération dans la région.

IV. Situation financière, effectifs et administration

A. Situation financière

37. Le Centre a été créé conformément à la résolution 40/151 G de l'Assemblée générale sur la base des ressources existantes et de contributions volontaires. En 2018, les contributions volontaires au Fonds d'affectation spéciale pour le Centre se sont élevées à 1 380 837 dollars. On trouvera en annexe l'état du Fonds d'affectation spéciale pour 2018.

38. Le Secrétaire général tient à remercier l'Union européenne et le Fonds d'affectation volontaire pour la mise en œuvre du Traité sur le commerce des armes pour leurs contributions financières et en nature.

39. Il remercie particulièrement le Gouvernement togolais pour le soutien qu'il fournit de longue date au Centre en sa qualité de pays hôte.

40. Le Secrétaire général continue à inviter les États africains à apporter des contributions financières et en nature au Centre, et à manifester ainsi sans ambiguïté l'importance qu'ils attachent aux services spécialisés et à l'assistance technique qu'il fournit.

41. Le Secrétaire général remercie tous les États et partenaires des contributions et de l'aide généreuses qu'ils apportent au Centre et les encourage à maintenir et à renforcer leur soutien pour répondre aux nouveaux défis qui menacent la sécurité humaine en Afrique, afin de permettre au Centre d'accroître l'assistance technique et l'aide au renforcement des capacités qu'il fournit aux États Membres de la région, conformément à son mandat.

B. Effectifs

42. Un poste de spécialiste des questions politiques (hors classe)/Directeur du Centre (P-5), un poste de spécialiste des questions politiques (P-3) et deux postes d'agent des services généraux (agent local G-7 et G-6) sont financés sur le budget ordinaire de l'ONU. Les frais afférents au personnel des projets sont couverts par les contributions volontaires. Le Secrétaire général remercie la Chine, le Japon et l'Union européenne d'avoir couvert ces frais.

V. Conclusion

43. Durant la période considérée, le Centre a continué d'exécuter ses programmes, avec l'appui des donateurs, en vue d'aider les États Membres africains, à leur demande, dans les domaines de la paix, de la sécurité et du désarmement, et il a renforcé sa collaboration avec ses partenaires, notamment l'Union africaine et les

organisations sous-régionales, afin de réaliser des synergies dans la promotion du désarmement et de la non-prolifération en Afrique.

44. Le Centre a aidé les États Membres, à leur demande, à mieux lutter contre le commerce illicite et la prolifération des armes légères et de petit calibre et à appliquer les instruments internationaux relatifs aux armes de destruction massive, dont la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité. En outre, il a participé à des activités visant à promouvoir l'application de la Convention de Kinshasa et mené des initiatives de sensibilisation aux questions de désarmement et de non-prolifération.

45. Le nombre constant de demandes d'assistance provenant des États Membres et des organisations régionales atteste l'importance des travaux du Centre dans les domaines du désarmement, de la non-prolifération, de la maîtrise des armements et de la sécurité dans la région. Fort de ses travaux passés et des connaissances spécialisées de son personnel, le Centre a continué d'élaborer et d'exécuter de nouveaux projets et de nouvelles activités correspondant aux besoins des États Membres dans les domaines qui relèvent de son mandat. Dans le cadre de ses programmes et de ses activités, le Centre a collaboré avec les principales parties prenantes, en particulier l'Union africaine, et renforcé son assise continentale en créant des réseaux et des partenariats régionaux et sous-régionaux.

46. Le Centre poursuivra ses efforts pour utiliser au mieux les ressources et les compétences grâce à la coopération et à l'échange de données d'expérience avec les entités partenaires de la région.

47. Le Secrétaire général invite les États Membres et les autres donateurs à apporter au Centre l'appui financier et les contributions en nature dont celui-ci a besoin pour continuer à s'acquitter efficacement de son mandat en répondant aux besoins des États Membres africains dans les domaines de la paix, de la sécurité et du désarmement, conformément à l'objectif de développement durable 16, qui est de promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques, justes et inclusives.

Annexe

État du Fonds d'affectation spéciale pour le Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique pour 2018

(En dollars des États-Unis)

Excédent cumulé au 1^{er} janvier 2018	386 028
Produits	
Contributions volontaires ^a	1 380 837
Produits des placements	15 473
Produits divers	-
Total des produits	1 396 310
À déduire : charges et remboursements	
Frais généraux de fonctionnement	325 996
Remboursements ^b	20 000
Total des charges et remboursements	305 996
Excédent/(déficit)	1 702 306
À déduire : ajustements	-
Excédent/déficit cumulé au 31 décembre 2018	2 088 334

^a Montant comprenant les contributions volontaires des donateurs : 1 310 962 dollars (Union européenne) et 69 875 dollars (Fonds d'affectation volontaire pour la mise en œuvre du Traité sur le commerce des armes).

^b Remboursement à la Suisse : 20 000 dollars.